

1975

# BULLETIN MUNICIPAL

G  
R  
A  
N  
D  
C  
I  
T  
A  
M  
P  
I  
N  
I  
Z  
O  
T  
I  
O  
N  
D  
O  
S



Handwritten signature or initials in the bottom right corner.

- I -

Chers amis de Grandchamp-des-Fontaines

En cette période de fin d'année et à l'heure traditionnelle des bilans, je me permets un rapide retour sur le chemin parcouru avant d'aborder la nouvelle étape 1976.

Dans l'ensemble cette année 1975 aura été assez bonne. Les travaux communaux ont avancés, mais il reste beaucoup à faire. Nous avons délivrés des bons de pierres pour ceux d'entre vous qui désiraient améliorer leurs chemins et nous souhaitons que chacun profite au mieux de ces pierres. Plusieurs routes doivent aussi se faire goudronner. Le terrain / ~~accidenté~~ fait un bond en avant dans sa réalisation : aménagement du local : eau , électricité ; pose de la main courante qui sera peinte en blanc par la suite. Il est aussi prévu d'améliorer le parking et d'y faire quelques plantations pour égayer ce terrain.

Et comme la tradition le veut maintenant à Grandchamp-des-Fontaines, nous avons eu, il y a deux semaines la journée des anciens avec son habituel succès. 80 repas ont été servis. Ce qui brava tous les records. Là aussi, il y a eu du changement car nous avons eu recours à un traiteur. Il nous a donné entière satisfaction de même que le service qui fut réalisé par les femmes des conseillers municipaux dont je tiens à les remercier particulièrement. Trente colis ont été distribués aux anciens qui n'ont pu participé à cette journée sympathique.

Je ne voudrais m'étendre plus loin car tout en lisant ce bulletin vous verrez tout ce qui peut se réaliser dans une année. Bien sûr, nous pourrions faire davantage de choses mais le budget communal nous guide et nous commande.

Quand vous recevrez ce bulletin, l'Année sera bien avancée. Aussi, je pense que le moment est venu de pouvoir au nom du Conseil Municipal et moi-même de vous offrir nos vœux de bonheur et de santé pour vos familles pour cette nouvelle Année 1976.

Bon Noël à tous .....

Le Maire,

M. GAUPIER

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Il est rappelé que le secrétariat de la Mairie est ouvert du mardi au samedi inclus. Vous pouvez vous présenter pour toutes formalités administratives entre 9 et 12 heures seulement.

D'autre part, Monsieur le Maire assure une permanence chaque jour à 11 heures. Le samedi, il est préférable de prendre rendez-vous, étant donné le nombre de personnes qui ne peuvent pas venir dans la semaine.

L'inscription sur les LISTES ELECTORALES -----

Tout citoyen devenu majeur - c'est-à-dire qui aura atteint l'âge de 18 ans avant le 28 Février de l'année suivante - doit solliciter son inscription sur la liste électorale de la commune où il est domicilié avant le 31 Décembre.  
N'est inscrit sur la liste que les personnes qui en font demande .....

L'Inscription pour l'EMPLOI -----

Les personnes ayant perdu leur emploi ainsi que les jeunes qui, à la sortie de l'école ou du centre d'apprentissage, n'ont pas trouvé de travail doivent immédiatement se faire inscrire à la Mairie, en vue de conserver leurs droits sociaux ( en particulier la S.Sociale ).....

LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa Séance du 25 FEVRIER 1975,  
- VOTE le Budget Primitif qui s'établit comme suit :  
SECTION de FONCTIONNEMENT :

NATURE des DEPENSES		NATURE des RECETTES	
: Denrées-Fournitures	33 350.00	Produits de l'exploitation	18 500.00
: Personnels-Charg.Soc.	160 375.00	dont 18000 ordures ménag.	
: Impôts	600.00	Produits domaniaux	201.50
: Services extérieurs	55 800.00	Produits financiers	15.00
: Participations et contingents	79 600.00	Recouvrements	1 173.06
: Subventions	12 854.00	Taxes sur les salaires	172 630.02
: Gestion générale	24 253.00	Impôts indirects	3 762.00
: Frais financiers	38 447.11	Impôts directs (T.L.E.)	19 525.50
: Prélèvements pour section investissement	33 388.97	Produit fiscal	216 040.00
		+ taxes assimilées	8 821.00
<b>TOTAL =</b>	<b>440 668.08</b>	<b>TOTAL =</b>	<b>440 668.08</b>

SECTION INVESTISSEMENT :

NATURE des DEPENSES		NATURE des RECETTES	
: Remboursement emprunts	28 720.68	Prélèvements de la section	
: Réseau d'eaux pluviales	4 658.17	de fonctionnement	33 388.97
: Travaux routiers	29 400.00	Emprunt	50 000.00
: Aménagement terrain de sports	20 410.00		
<b>TOTAL =</b>	<b>83 388.97</b>	<b>TOTAL =</b>	<b>83 388.97</b>

- DECIDE d'abonner le secrétaire de Mairie à la brochure " traitement des fonctionnaires ".
- APPROUVE l'acquisition d'un appareil SICLI de lutte contre l'incendie pour la mairie et vote les crédits nécessaires à son règlement.
- FIXE à 6,00 Francs l'heure de rémunération de la remplaçante de la femme de service, absente pour maladie.
- FIXE à 80,00 Francs par élève et par an , à compter du 1er Janvier 1975, la participation de la Commune dans les dépenses de fonctionnement des écoles privées de la Commune et AUTORISE Mr le Maire à établir un avenant de revalorisation à la convention du 22 Juin 1973 avec les A.E.P. et directeurs des Ecoles privées.
- DECIDE d'attribuer une indemnité de 600 Francs, au titre de gardiennage des églises à Mr le Curé.
- ACCEPTE les retards de travaux du panneau d'affichage et REINSCRIT les crédits au budget 75.
- RECONDUIT les diverses subventions votées lors des exercices précédents
- APPROUVE le marché de gré à gré passé avec la société LERMITTE de Mousell et la commune pour la construction du vestiaire du terrain de sports et PREVOIT son financement.
- ACCEPTE la liste des souscriptions en argent présentées par MMr LAGRUE Louis, RENAUD Joseph, CASSARD Baptistine , pour aménagement des cours de femmes.
- ARRETE la liste des opérations de volerie à entreprendre en 1975 avec l'aide du Fonds Spécial d'Investissement Routier (F.S.I.R.)
- DEMANDE le concours du service de l'Equipement pour la réalisation des travaux projetés de la tranche 75 du F.S.I.R.
- DESIGNNE par vote à bulletins secrets MMr Donation LANDAIS, Joseph LEBASTARD et Joseph BRODU, membres du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles de l'école publique
- REJETTE la demande de rémunération des heures de surveillance cantines scolaires sollicitée par les directeurs des écoles primaires.
- MAINTIENT à 170 Francs par mois, l'indemnité compensatrice de logement à l'institutrice de l'école publique.
- REFUSE toute participation aux frais de fonctionnement du gymnas de Blain.

Séance du 22 MAI 1975 :

- DECIDE de revaloriser les tarifs de concession du cimetière pour une superficie de 2.30 m2 et FIXE à
  - 200 Fr la concession de 15 ans
  - 400 Fr la concession de 30 ans
  - 800 Fr la concession de 50 ans
 à compter de l'approbation de la présente délibération par Mr le Préfet.
- DECIDE d'acheter à F. Lognard S.M.O. de Nantes une table "ordo" pour la salle du cadastre et prévoit son règlement.
- REJETTE à l'unanimité le projet d'inclure la Commune de Grandchamp dans le ressort du Conseil de Prud'hommes de Nantes.

- DECIDE que la Direction des Télécommunications de Nantes remette en état après exécution des travaux de canalisations souterraines, la voirie tant communales que départementale, que nationale et PRECISE que la Commune ne participera à aucun frais de remise en état.
- DEMANDE au directeur de l'école publique une justification des effectifs nouveaux et des effectifs actuels, avant de passer toute nouvelle commande de mobilier scolaire.
- DECIDE l'aménagement de la cour de la mairie en un petit terrain de basket pour l'entraînement des enfants d'âges scolaires.

Séance du 12 AOUT 1975 :

- REFUSE d'allouer une indemnité de technicité aux O.E.V.P. de la Commune
- SOLLICITE une subvention départementale pour rénovation des bâtiments et l'aménagement de l'Ecole publique.
- PROPOSE l'installation de portes tambour aux portes latérales de l'église à une dégradation des pierres extérieures initialement prévue.
- DECIDE de fixer à 10 Francs et à dater du 1er Juillet 1975 la part de la Commune dans les livrets d'Epargne aux nouveaux-nés.
- APPROUVE la commande de mobilier scolaire pour l'école publique, auprès des Ets Joalland, commande s'élevant à 2 705 Francs TTC.
- AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 90 000 Francs auprès de la Caisse des dépôts, pour acquisition du matériel de voirie dont le remboursement s'effectuera en 5 années à partir de 1976.
- DECIDE d'affecter le montant des crédits du Fonds d'allocations scolaires (école publique) soit 750 Francs à l'acquisition de matériel d'enseignement : électrophone.

Séance du 21 OCTOBRE 1975 :

- APPROUVE le compte administratif 1974 présenté par le Maire dont l'excédent global sur l'ensemble des recettes est de 9 036.46 Francs.
- VOTE le Budget supplémentaire qui se solde pour la section de fonctionnement en :

DEPENSES	RECETTES
Frais permanents 37 999.03	^Produits domaniaux 1 882.78
Prélèvements 8 857.41	^Produits financiers 87.72
	^Recouvrements 13 667.00
	^Taxes salaires 15 694.64
	^Impôts indirects 6 487.84
	^Produits antérieurs 9 036.46
Total = 46 856.44	Total = 46 856.44

Section d'Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Remboursement emprunts	^Subventions C. Ruraux 6 374.00
Réseaux d'eaux pluviales	^ " travaux mairie 8 420.00
Terrain de sports 55 673.40	^Prélèvements 8 857.41
	^F.E.C.L. 20 818.00
	^Emprunt 21 000.00
Total = 65 469.41	Total = 65 469.41

DELIBERE sur l'ouverture de la 4ème classe 3ème primaire de l'Ecole Publique mixte.

- DECIDE d'employer la femme de service à 29 h 45 mn par semaine pendant toute l'année, à compter du 15 Septembre 1975.
- DECIDE de porter à 200 Francs le montant de l'indemnité de logement aux deux institutrices de l'école publique, à compter
  - du 15/09/75 pour Melle JANOT
  - du 06/10/75 pour la nouvelle adjointe, Mme LARGOUËT, en fonction depuis cette date à l'école.
- ATTRIBUE une rémunération de 7.71 Francs de l'heure aux instituteurs des écoles primaires de la Commune assurant la surveillance des élèves entre la sortie des classes et le départ du car scolaire, à raison d'une demi-heure par jour pendant cinq jours par semaine pour le 1er trimestre de l'année scolaire 1975-1976.
- APPROUVE la commande du mobilier scolaire : un bureau et une chaise pour la nouvelle institutrice de l'école publique.
- COMMANDE un appareil extincteur à eau pulvérisée de 6 litres pour la cantine de l'école publique, suite au procès-verbal de la protection civile.
- REPORTE la demande d'un arbre décoratif pour la cour de l'école publique lors de la commande qui sera passée pour le terrain de sports.
- ALLOUE une subvention de 25 francs par élève fréquentant les écoles primaires de la Commune, au titre des fournitures scolaires 75-76.
- FIXE à 12.00 francs l'heure de rémunération du remplaçant du secrétaire de mairie pour la période des vacances.
- ACCEPTE de prendre à charge l'organisation du transport scolaire des écoles primaires; à compter de la rentrée scolaire 75-76.
- PREVOIT l'inscription des crédits soit 18 600 Francs pour le 1er trimestre, au budget supplémentaire 75, correspondant au coût de ce service.
- FIXE à 1,00 francs les frais de transport par enfant et par jour soit 20 Francs par mois pendant 9 mois.
- Participation qui sera à verser à Mr le Trésorier Principal, au reçu de l'avertissement de ce dernier.
- AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat avec Les Transports BRODU effectuant le service.
- EMPRUNTE une somme de 21 000 Francs amortissable en 15 annuités constantes au taux de 9.25 % auprès de la caisse des dépôts (somme correspondant au montant du " FONDS d'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES " (F.E.C.L.))
- VOTE pour l'année 1975, un crédit de 720 Francs pour participation au financement du centre de formation du Personnel Communal, soit 144 Fr par agent.
- DECIDE d'installer une main courante sur le terrain de sports communal.

Séance du 2 DECEMBRE 1975 :

- ESTIME devoir rester en dehors de la Communauté urbaine de l'agglomération nantaise dont la création est envisagée, vu l'éloignement de notre Commune par rapport à l'agglomération nantaise.
- NOMME MMr Paul CHAVIN, Joseph LEBASTARD et Auguste THEBAUD, membres du Conseil Municipal pour décider et; comparer du matériel de voirie dans les communes voisines, en vue du choix d'achat du matériel utile.
- PREVOIT l'achat d'un garage pour entreposer ce matériel. Garage qui sera installé dans le jardin derrière le cimetière.
- ARRETE la liste des opérations de voirie à entreprendre pour 1976 avec l'aide du F.S.I.R.
- FIXE à compter du 1er janvier 1976, le tarif des pesées de la bascule publique, soit 7,00 Francs pour la pesée simple et 10,00 Francs pour la pesée double,
- et DECIDE d'attribuer le tiers du montant des pesées perçues au préposé du pesage Mr Simon THEBAUD, père.

## BÂTIMENTS PUBLICS

Le tableau d'affichage est mis en place. Il est à la disposition de tous, et vous devez prendre connaissance des avis municipaux et autres qui sont mentionnés.

Nous vous précisons que toutes les demandes de publications doivent être rédigées en double exemplaire et être apportées le jeudi avant 12 H au plus tard, au secrétariat de la Mairie.

La bascule a été rénovée. C'était plus qu'une nécessité. Les prix s'établissent comme suit, à partir du 1er Janvier 1976 :

- pesée simple 7 francs
- pesée double 10 francs.

Le presbytère, comme chacun a pu le constater a subi quelque changement. Le mur d'enceinte était dangereusement lézardé, il fallait y remédier, un mur à mi-hauteur permet de mettre en valeur cet immeuble.

## CONSTRUCTIONS NEUVES - PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire de maisons d'habitation sollicités et accordés depuis le 1er janvier 1975 jusqu'à ce jour :

- PLOU Max et Mme LOISEAU à la Chesnaie - Minier
- THEBAUD Hubert au Bessin des Tertres
- LORNET Bernard à la Noë-Davy en bordure de la ' R.N. 137
- DROUET Léonne au Moulin-Cassé
- BUSSON Jacques à Cureotte
- PAVIOT Jean à Curette
- SEZESTRE Paul à la Vertière
- VALET Joseph à la Croisseline
- BODIN Didier à la Grand'Haie
- GALAN Henri à la Rinière
- GAHERY Guy au Rancé
- CAUTIER Jean au Haut de l'Aulne route de la Corde
- ARRAIZ Jean au Tertre
- SOULE Alain à Marigné
- LAGAN Alain à la Vertière
- GRIMAUD Jean-Pierre à la Grand'Haie
- TROCHET Michel à Marigné
- LACAN Gérard à la Rinière
- BROCHET Robert aux Tunières
- ARMANGE Emmanuel Belle-Vue route de la Corde
- ROUSSEAU Michel à la Grillière
- MARZOTTO Victor à la Blanchère

Huit autres demandes de permis pour maison d'habitation sont en cours  
Vingt-huit autres demandes de permis pour garage, hangar agricole, stabulation libre pour bovins et extension ou amélioration d'habitation ont été accordés.

Trois de ces demandes sont en cours.

Le permis de construire quelle que soit la nature de la construction est publié dans les huit jours de la notification, par voie d'affichage dans le couloir de la Mairie pendant deux mois.

- 7 -

## ORDURES MÉNAGÈRES

Le jour de ramassage des ordures ménagères a changé. Désormais, les ordures sont collectées les 1er et 3ème mardi de chaque mois, à partir de 6 heures. Il est donc sagement recommandé de mettre ses poubelles la veille au soir.

Nous vous précisons que le montant de la taxation pour l'enlèvement des ordures ménagères est fixée par les services fiscaux de Nantes. La base de calcul est fonction de la taxe foncière des propriétés bâties.

## URBANISME

EAU : Les travaux de service d'eau se poursuivent dans la commune. L'adduction d'eau pour les villages des Chesnaies est en cours de réalisation. La colonne va du Pqs des Haies ( chemin des Princes ) à la Chesnaie-Minier.

Toutes les personnes intéressées doivent faire la demande du compteur d'eau à la S.A.U.R. à Nort-sur-Erdre I2I, route de St Georges, tél : 72 20 47, dans les deux mois qui suivent la pose de la colonne.....

E.D.F. : Nouvelles modalités relatives aux travaux d'extension de réseau : le plafond des souscriptions passe de 5 000 à 6 400 francs.

Cette année il a été réalisé les travaux suivants :  
poste sur poteau à la Grand'Haie avec bouclage Pas Renaud, la Chabossonnière, de même à la Guerry avec bouclage aux Crépinets, et à la Soulassière un poste sur poteau avec bouclage à la Mitière, la Chesnaie-Minier.

VOIERIE : La route de la Noë des Puits est réalisée. Quant aux routes de la Colinière et celle des Landes il sera fait un cloutage et un goudronnage.

Il est rappelé que des buses doivent être obligatoirement posées par les intéressés à toutes les entrées de champ. Ces buses doivent avoir un diamètre minimum de 0,50. Toutefois si le débit d'eau est important il est préférable de prendre des buses d'un diamètre supérieur.

Quand on procède au curage des fossés le long des routes, les usagers ont souvent intérêt à s'entendre pour faire venir le nombre de buses nécessaires. Celles-ci pourront être placées par l'équipe de curage. Mais lorsqu'il s'agit d'une pose individuelle, le travail ne se fera pas fait par les cantonniers. Cependant, elle ne sera posée qu'après le passage du conducteur de travaux, Mr Martin. Pour cela l'intéressé devra signaler son intention à la Mairie et donner son nom et lieu de la pose afin que le conducteur de travaux puisse aller sur place se rendre compte et donner les instructions nécessaires pour une bonne disposition. Chacun demeure responsable du bon état de son passage.

P.T.T. : vous avez pu constater que des travaux avaient été réalisés pour que le téléphone passe en automatique, la réalisation doit se faire au cours du 1er semestre, 1976.

Les personnes qui désirent le téléphone doivent en faire la demande sur papier libre à l'Agence commerciale des Télécommunications 51, rue Hector Berlioz à NANTES.

## S O C I A L

**DON du SANG :** Comme chaque année, nous demandons à tous de venir donner un peu de sang, qui servira à sauver des vies humaines et qui fait, peut-être sa propre vie.

53 dont 4 nouveaux ont compris la valeur de ce geste et sont venus le 4 Novembre dernier. Il a été recueilli 23 litres de sang.  
Nous souhaitons que beaucoup de grandchampenois renouvellent leur geste et d'autres viennent pour la première fois.

**MEDAILLE :** Mademoiselle Marie LANDAIS, assistante sociale a consacré 29 années de sa vie au service social de la région. Elle vient d'être décorée " CHEVALIER du MERITE AGRICOLE " au titre de la Mutualité Sociale Agricole.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations.

## JOURNÉE des ANCIENS

Le 9 Décembre s'est déroulée la Journée des anciens. 80 ont répondu à l'invitation. Ils étaient entourés de Monsieur le Curé, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, du Bureau d'Aide Social, de la Secour Infirmière.

C'est toujours une joie pour nos aînés de se retrouver ensemble. Chacun évoque ses souvenirs, d'autres poussent la chansonnette. En un mot, la journée passe trop vite. On se quitte avec l'espoir de se retrouver tous un jour complet la prochaine fois.

## E T A T - C I V I L

**Naissances :** La naissance doit être déclarée dans les trois jours à la Mairie de la Commune où a eu lieu la naissance. Se munir du certificat de constatation de naissance établi par le docteur ou la sage-femme, et du livret de famille.

Dans les jours ou semaines qui suivent la déclaration de naissance vous êtes invités à vous présenter à la Mairie de votre domicile, afin qu'il vous soit délivré un bon de Caisse d'Epargne d'un montant de 20 Francs ( 10 Fr sont offerts par la Commune et 10 Fr par la Caisse d'Epargne )

Cette année sont nés du 1er janvier 1975 jusqu'à ce jour, à Nantes :

- Tania LEBEL, place de l'Eglise, le 5 Janvier
- Céline LEGROUX, bossin des tertres, le 8 Janvier
- Jérôme LEPEUVRE, la Louf, le 5 Février
- Cyrille BLANCHARD, Marigné, le 16 Février
- Jérôme AUSTIN, la Favrière, le 19 Février
- Laurence DROUET, Belle-Vue, le 11 Avril
- Cylane TRESSEL, le Bourg, le 12 avril
- Vincent MIGNOT, Chênais, le 12 avril
- Luc BRISON, le bourg, le 2 mai
- Stéphane DROUET, Belle-Vue, le 2 mai
- Nicolas JOIX, la Louf, le 4 Mai
- Virginie WAGNER, la Favrière, le 25 Mai
- Isabelle BERNARD, le Brossais, le 20 Juin
- Laurence GOUPIL, la Louf, le 3 Juillet
- Jérôme FIGUET, la chabossennière, le 5 Juillet
- Anthony LESAGE, la grand'cour, le 7 Août
- Géraldine RENO, le moulin cassé, le 10 Août
- Nicolas SAVARY, le tertre, le 24 Août
- Mathias RICOUL, le moulin Cassé, le 3 Septembre
- Stéphanie BREHANT, la chesnaie-Minier, le 10 Décembre....

## M A R I A G E S :

Se présenter au moins un mois avant à la Mairie où aura lieu le mariage, munis d'un extrait d'acte de naissance avec la mention " Délivré en vue du mariage ", si vous n'êtes pas né dans la Commune du certificat médical, du certificat du notaire en cas de contrat de mariage.

Se sont unis par le Mariage :

- Claude DROUET, chapelle/Erdré et Maryse ROLLAND, le Perray, 19 Avril
- Michel OLIVON, saffré et Annie DROUET, le Brossais, le 2 Mai
- Jean-Claude BOURIGAULT, Nantes et Marie-Anne BRETCHER, la Noë des Puits, le 21 Juin
- Jean-Marie PAGEAUD, Orvault et Marie-Thérèse MOREAU, la Collinière le 27 Juin
- Yves AUBRY, la Butte et Maryse BRODU le Chemin-Nantais, 25 Juillet
- Jean Paul DAVID, Orvault et Marie-Christine AUBERT, Butte, 25 Juillet
- Gérard BIZEUL, Héric et Marie-Chantal LANDAIS, Malabry, le 5 Août
- Jacques FRESNEL, les boeufs-gras et Sophie PERNEL, Nantes, le 13 Août
- Michel BOISSON, Nantes et Thérèse BRISON, le Bourg, le 6 Septembre
- Daniel BIDAUD, Mozay et Carmelle POTIRON, Terre-Neuve, le 4 Octobre
- Jean VILLET, la Haie-Fouassière et Sylvette VALET, la Croisseline le 24 Octobre.

## D E C E S :

Il doit être déclaré dans les 24 heures à la Mairie.

Présenter le certificat du décès établi par le médecin et le livret de famille ou tout autre pièce d'identité.

Sont décédés cette année :

- Marie-Louise DROUET Vve NIEL, la Vertière, le 5 Janvier, 78 ans
- Marie-Rose AUDRAIN Vve LEPAROUX, le Bourg, le 7 Janvier, 82 ans
- François TERRIEN ép. de Rose LEROY, Grand'Haie, 15 Janvier, 80 ans
- Mélanie LANDAIS Vve JOLIVET, la Grand'Haie, le 1er Février, 86 ans
- Pierre BRIAND ép. de Suzanne BOSSU, la Grulière, le 3 Février, 64 ans
- Marcel PIRAUD ép. de Monique THEBAUD, le Pérou, le 20 Mars, 41 ans
- Modeste BRISON Vve BARRIS, le Rougeau, le 7 Mai, 86 ans
- Jacqueline BOUYSSONNIER ép. HUBIN Jean, Belle-Vue, d;d à Nantes le 26 Avril, 41 ans
- Francis ROLLAND ép. de Ivette LEBEAU, le Perray, le 21 Juin, 44 ans
- Raymond CHARTRIER, le Champ-Vient, le 24 Juillet, 62 ans
- Pierre DAVID ép. de Marie BONRAISIN, la Noë-Bernard, le 24 Juillet 70 ans
- Jean MAILLARD, Malabry, le 3 Août, 59 ans
- Marie COLAS ép. de François LELOU, le Moulin-Grimaud, le 9 Août
- Marie LEMASSON ép. de Auguste PASGRIMAUD, Chênais, le 17 Août, 55 ans
- Reine THEBAUD Vve de BRISON, le Brossais, le 8 Septembre, 75 ans
- François RENAUD, le Bas du Bourg, le 9 Septembre, 76 ans
- Anne FOULON ép. de PARILLAUD Edouard, la Noë-Davy, le 17 Septembre 68 ans
- Louis RIVERON ép. de Germaine COLAS, la Grulière, le 9 Décembre, 69 ans

## S P O R T S

**Gymnastique féminine :** cette année, elle a lieu le lundi soir et est animée par Melle CERCLIER. Toute personne désirant des renseignements sur cette activité doit s'adresser à Mme SASSIER Marie-Thérèse, le Bourg.

**Cyclisme :** un petit groupe de jeunes adhèrent au club cycliste de St Herblain : U.S.S.H. Trois d'entre eux se sont distingués et nous les félicitons bien chaleureusement, il s'agit de :

- Claude MOREAU : médaille d'honneur cadet 1ère année
- Annick MOREAU : coupe féminine - meilleure féminine -
- Denis CHAVIN : coupe du meilleur joueur section minime.

Ces distinctions sont des récompenses du club.

Terrain de sports : la pelouse  
 Il se caractérise de plus en plus. L'an dernier était semé/puis nous avons vu les buts se monter. Actuellement, la main courante est posée. Ainsi le terrain de foot est bien délimité.  
 Il reste à aménager le parking, d'y faire quelques plantations.....

Association sportive de Grandchamp-des-Fontaines :

La Société gérée par un Conseil d'Administration de 15 membres est à la disposition de toutes les personnes désireuses de pratiquer le football. Comme elle est omnisport, elle est prête à mettre à la disposition de d'autres disciplines les moyens nécessaires à leur démarrage. Un groupe de ping-pong se réunit une fois par semaine dans les locaux de la Mairie (le vendredi). En ce qui concerne le basket, nous espérons voir la section s'organiser au cours de l'année (une note d'information vient d'être placée dans le placard d'affichage municipal, les amateurs de basket sont priés de s'y référer). L'aménagement d'une aire d'exercice pour le basket s'impose afin de poursuivre avec une certaine efficacité les séances d'entraînement. Sur l'initiative de la commission sportive cantonale, des séances de formation pour dirigeants en basket ont été organisées à Sautron. Notre commune est représentée par six personnes, ce qui nous paraît être l'annonce d'une sérieuse mise en route de cette activité sportive.

Le Conseil d'Administration de notre Société est composé cette année du :

- Président : Yves ROBIN
- Vice-Président : Robert LAUNAY
- Secrétaire : Christiane LECOQ
- Secrétaire adjoint : Alain CEBRON
- Trésorier : Michel CEBRON
- Membres : L. Guillaumot, H. Bernard, B. Huteau, M. Miel, D. Landais, J.P. Landais, P. Landais, M. Blanchard, J.Jh Bussan, J. Bussan

La composition des équipes séniors est assurée par Hubert ROUAUD, Yves ROBIN et les capitaines.

Les responsables des équipes jeunes :

- Cadets : R. Bouney, M. Miel
- Minimes A. : H. Bernard, A. Guillaumot
- Minimes B. : M. Lecoq, Y. Robin
- Pupilles : A. Alis, D. Landais
- Poussins : K. Blanchard, B. Huteau

Pour le 1er dimanche de championnat de l'année nous avons eu le plaisir de voir nos équipes évoluer sur le terrain de Belle-Vue et, ironie du sort sans doute, l'équipe fanion n'a perdu qu'un match sur la nouvelle pelouse grandchampenoise. Certains travaux restent bien sûr à achever, mais nous pouvons tout de même occuper les lieux à la satisfaction de tous. Les responsables de la Société et les joueurs remercient la Municipalité et la Population.

La mise en service du nouveau terrain est arrivée à point car cette année 7 équipes sont engagées en championnat et nous comptons à ce jour 95 licenciés, l'utilisation des deux terrains est devenue la règle dominicaine.

A noter que l'équipe A joue avec des maillots offerts par le Crédit Mutuel. Nous remercions vivement le Conseil d'Administration de la Caisse de Grandchamp.

ENTRAÎNEMENT : La Commission sportive U CANTONALE a accepté d'allouer à Grandchamp 4 heures de moniteur et le foot-ball en est le grand bénéficiaire. Monsieur Musquer est chez nous :

- le mercredi de 13 h 45 à 14 h 15 pour les pupilles et poussins un dirigeant est toujours présent
- le jeudi soir de 20 h 45 à 21 h 45 pour les Seniors
- le samedi de 14 h 45 à 15 h 45 pour les minimes et les cadets.
- la 4ème heure est réservée au basket le samedi de 13 h 45 à 14 h 45

Les jeunes qui viennent à l'entraînement sont priés de se munir de l'équipement ad hoc ....

La soirée dansante de la société est fixée au samedi 21 Février. Toute la population est cordialement invitée.

Le Président.

DIVERS /

**BIBLIOTHEQUE** : La bibliothèque vous offre un grand choix de livres pour tous les âges. Ces livres sont prêtés gratuitement pendant trois semaines.

Elle est ouverte chaque dimanche entre 11 H 30 et 12 H, sauf les dimanches des vacances scolaires.

Cette bibliothèque est installée dans une salle du 1er étage de la Mairie. Elle est ouverte à tous....

**MUSIQUE** : la musique sous la direction de M. Terrien R. a lieu chaque mercredi matin. Actuellement, une quinzaine d'enfants viennent au solfège de 9 à 10 H et ceux qui apprennent à jouer d'un instrument restent au cours jusqu'à 11 heures environ.

**CALENDRIERS des FÊTES** : fêtes organisées par les diverses associations de la Commune :

- 24 Janvier : Concours de Belote par les A.E.P.
- 21 Février : Bal du Foot-Ball par l'A.S.G.
- 28 Février : Concours de Belote par l'A.P.E.
- 21 Mars : Courses cycliste par le C/des.F.
- 18 avril : Concours de Ball-Trap par l'A.L.
- 25 Avril : Kermesse par les A.E.P.
- 9 mai : Tournoi de Foot-ball par l'A.S.G.
- 27 Mai : Bal, courses cyclistes et Ball-Trap par le C.d.F.
- 29 Mai : Bal par le C.d.F.
- 30 Mai : Motards de la Garde Républicaine par le C.d.F.
- 13 Juin : Courses cyclistes par les A.F.N.
- 19 et 20 Juin : Fête de fin d'Ecole - Fête groupée par l'A.L. et A.P.E.
- 4 Septembre : Bal au soir par le C.d. F
- 5 Septembre : Courses Hippiques - Bal par le C.D.F.
- 23 Octobre : Concours de Belote par l'A.S.G.
- 6 Novembre : Concours de Belote par l'A.P.E.
- 13 Novembre : Concours de Belote par l'A.F.N.
- 27 Novembre : Concours de Belote par les A.E.P.
- 19 Décembre : Arbre de Noël par l'A.P.E.

**CHIENS ERRANTS** : de nombreuses plaintes sont parvenues à la Mairie pour les chiens qui divaguent tant le jour que la nuit. En conséquence, nous nous voyons dans l'obligation de prendre des mesures très sévères pour réprimer cet état de fait. Un arrêté municipal en date du 13/12/75 sur la divagation des chiens est toujours en vigueur.....

ASSISTANTE SOCIALE :

Une assistante sociale de la Caisse d'allocations familiales de Nantes, Melle LEGUEN, assure une permanence chaque mardi entre 14 et 15 h., salle du 1er étage, à la Mairie.

Le courrier peut lui être adressé au Centre Médico-Social Rue Léo-Lagrange 44240 La Chapelle-sur-Erdre

PUEERICULTRICE :

Une puéricultrice de la Caisse d'allocations familiales de Nantes assure des visites à domiciles. Elle prévient toujours de son passage. Aussi, nous vous recommandons de bien vouloir répondre à son avis de passage, si le jour fixé vous êtes dans l'impossibilité de la recevoir. Nous vous invitons également à lui réserver le meilleur accueil.

MEMENTO :

- Mairie tél 26 Grandchamp
- Gendarmerie tél 76 09 25 La chapelle-sur-erdre
- Pompiers tél 74 12 34 Nantes
- Clergé tél 16 Grandchamp
- Soeur Infirmière tél 45 Grandchamp
- Docteur du Tertre et Pharmacie tél 25 Grandchamp
- Eau dépannage la S.A.U.R 72 20 47 Nort-sur-Erdre
- Electricité tél 73 15 25 Nantes  
Dépannage

Le dessin de la première page a été réalisé par Héric BLANCHARD, élève du C.M.2, des écoles primaires de Grandchamp-des-Fontaines, et illustre une fable de la Fontaine : Le corbeau et le renard .

Le Comité de rédaction du Bulletin Municipal vous souhaite un Joyeux Noël et vous offre ses meilleurs vœux :  
A. Brodu - J-J Busson - P. Chavin - M. Gautier - J. Lobastard - M. Lesage  
H. Piraud - J. Thébaud - .

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE